

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES .
25 centimes la ligne

RÉCLAMES,
50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :

Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.

Trois mois, 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.				Départ des Correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arrivée des Correspondances	
DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	DESIGNATION DES ROUTES.		DESIGNATION DES ROUTES.		DESIGNATION DES ROUTES.	
7	Diman.	s Théodard.	Albas, Lugagnac, St-Paul-Laboufie, Bédouer, Espédailac, Lacapelle-Marival, Goudou, Payrac, Sonac, Concorès.	Gramat Rodez, Brives, Tulle, Aurillac. Valence d'Agen, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.		Caherets, Laurès, St.-Géry. Castelnaud. Gourdon, Catus, Cazals. Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.		Caherets, Laurès, St.-Géry. Castelnaud. Gourdon, Catus, Cazals. Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	
8	Lundi.	A. des Michel.	Albas, Lugagnac, St-Paul-Laboufie, Bédouer, Espédailac, Lacapelle-Marival, Goudou, Payrac, Sonac, Concorès.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre. Montauban, Caussade Toulouse. Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals. St.-Géry, Caherets, Laurès-du-Lot. Castelnaud-de-Montréal. Limogne, Lalbenque, Villefranche-de-Rouergue, Figeac. Libos n° 2(*), Agen, Lurech, Castelnaud, Duravel, Fumel, Puy-l'Év.		Libos n° 1, Castelnaud, Duravel, Agen, Lurech, Puy-l'Év. Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue. Montauban, Caussade, Toulouse. Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.		Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Év. Castelnaud, Duravel, Agen, Lurech, Puy-l'Év. Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue. Montauban, Caussade, Toulouse. Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	
9	Mardi	s Grégoire évé.	Sonac, Concorès.	D. Q. le 2, à 4 h. 14 ^h du soir.		D. Q. le 10, à 8 h. 32 ^h du soir.		D. Q. le 18, à 6 h. 49 ^h du mat.	
10	Mercr.	s Antonin.	Cajarc, Faycelles, Puybrun, Montfaucon.	N. L. le 24, à 10 h 39 ^h du soir.					

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 3 Mai 1865.

BULLETIN

Les lettres patentes de l'Empereur, qui confèrent la régence à l'Impératrice pendant son voyage en Algérie, ont été lues, le 29 avril, au Sénat. Le Corps législatif a été convoqué le 1^{er} mai pour recevoir la même communication.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : A la nouvelle des attentats commis sur la personne du président Lincoln et sur celle de M. Seward, l'Empereur a chargé l'un de ses aides-de-camp de se rendre près du ministre des Etats-Unis pour l'inviter à transmettre à M. Andrew Johnson, vice-président de la république, l'expression des sentiments de profonde affliction et d'horreur que ces crimes odieux ont inspiré à Sa Majesté.

Les correspondances de New-York, nous apprennent que depuis la nouvelle de l'assassinat du président Lincoln et de M. Seward, la ville est plongée dans la consternation. « La douleur et l'indignation sont générales. Le 20 avril, fixé par proclamation présidentielle, comme jour de réjouissance et d'action de grâce à propos des grandes victoires de l'Union, sera donc converti en jour de deuil. »

Le succès des armes fédérales continue. Stoneman s'est emparé de Salisbury. Mobile a été occupé le 12 avril.

Le Sénat italien a repoussé l'article 1^{er} du projet de loi sur le recrutement de l'armée. Par suite de ce vote, les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique continueront à jouir de l'exemption du service militaire.

Dans la séance du 28 avril, à la Chambre des Députés, le ministère a déclaré retirer le projet de loi sur la suppression des corporations religieuses.

Les Prussiens continuent leur installation à Kiel, comme si l'Autriche et la Diète n'existaient pas. M. de Bismark agit absolument comme

Les nouveaux abonnés auront droit à tout ce qui a paru du roman en cours de publication. Nous le tenons à leur disposition dans nos bureaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 29 avril 1865.

CESARI TORNEO

(ÉPIQUE DU QUERCY AU XIV^e SIÈCLE)

Par M. B.

37

TROISIÈME PARTIE.

Suite du Chapitre VI.

Lorsque son neveu fut sorti de chez lui, l'abbé de Figeac, resté seul, laissa momentanément de côté le devis des réparations de Maître Vigne ; la résolution de Déodat venait de lui enlever la liberté d'esprit indispensable pour procéder avec conscience à un examen vraiment digne de ce nom. Ce départ l'attristait ; car Déodat était encore, en effet, d'une faiblesse évidente, et la guerre s'annonçait rude et terrible. La résignation était assurément une vertu de l'abbé, qui en avait beaucoup d'autres ; mais, la chair réclamait ses droits imprescriptibles ; l'homme de Dieu disparaissait parfois, et il restait, alors,

La reproduction est interdite.

s'il était maître de la situation.

Dans le duché de Nassau l'agitation parlementaire est fort grande. La gauche a une majorité de 2 voix sur la droite et elle en profite pour malmenier cette dernière sur tous les points litigieux que soulève la vérification des pouvoirs. La droite a menacé de se retirer, et l'on parle d'une dissolution prochaine de la Chambre.

Le journal *las Noticias* annonce que le conseil des ministres a résolu d'exprimer au gouvernement des Etats-Unis le sentiment d'horreur produit en Espagne par l'assassinat de M. Lincoln et par la tentative dirigée sur M. Seward. A la Chambre des Députés de Madrid, M. Rios-Rosas, réclame toujours une enquête parlementaire sur les événements des 8 et 10 avril. Il cherche, en développant sa proposition, à démontrer que le gouvernement ne peut ni dissoudre le parlement ni marcher avec lui.

M. Gonzalez Bravo, déclare que le gouvernement considère cette proposition comme une censure de sa conduite, et il invite la majorité à la repousser. La proposition d'enquête est rejetée par 150 voix contre 104.

Au Sénat espagnol, le projet de loi relatif à l'abandon de Saint Domingue est adopté par 93 voix contre 39.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Marseille, 1^{er} mai.

L'Empereur est parti, ce matin, à 8 heures. Les forts ont salué par des salves d'artillerie le passage de l'*Aigle* et de la *Reine Hortense* ainsi que celui du vaisseau cuirassé *Solferino* et des frégates la *Couronne*, la *Gloire*, la *Provence* et l'*Invincible*, qui suivaient de près le yacht impérial. Le temps était magnifique. — La population massée sur les quais, sur les collines et sur la promenade de la Corniche, assistait à cet imposant spectacle.

Marseille, 30 avril, 8 h. du soir.

L'Empereur est arrivé ce soir, à 6 heures. Il a été reçu à la gare par le sénateur chargé de l'administration du département, et par le maire qui lui a adressé quelques paroles de bienvenue.

L'Empereur a répondu qu'il revoyait toujours avec plaisir la ville de Marseille qui s'embellit de jour en

l'homme du monde, qui n'avait pu, en franchissant le seuil du cloître, déposer à la porte, toutes les affections terrestres. La sensibilité, d'ailleurs, était remarquablement développée chez tous les membres de la maison de Lenthilac. Dans cette famille, le guerrier pleurait aussi facilement que le moine et la jeune femme. Était-ce l'effet d'un tempérament ou d'une éducation uniforme ? Peut-être de l'un et de l'autre à la fois. Quoiqu'il en soit, l'abbé ne put retenir ses larmes ; mais, après avoir payé ce tribut à la tendresse avoucaire, il se jeta aux pieds du crucifix qui décorait sa chambre, et y resta longtemps en prière.

VII.

LA CHAPELLE DE LA VIERGE.

Le jour naissait, chassant devant lui l'aube aux couleurs pâles et ternes. Ses premières lueurs trouvèrent debout l'abbé Gérard, qui, vainement, avait cherché sur sa dure couche quelques instants de sommeil. Quant à Déodat, il n'avait point essayé de dormir, tant il lui tardait d'être en chemin, et aussi parce qu'il avait voulu présider lui-même aux préparatifs de départ. C'est, après tout, un mauvais système de s'abstenir de tout repos au moment d'entreprendre une expédition, même un simple voyage. Déodat était d'autant plus blâmable que la voie qu'il devait parcourir pour aller rejoindre l'armée du roi de France n'était pas complètement sûre, et qu'il pouvait s'attendre à trouver des ennemis, même en sortant de la ville de Figeac. Ce fâcheux accident, je m'empresse de le dire, ne lui arriva point, mais il aurait pu lui arriver, car les Anglais étaient en

jour et qu'il regretta de n'avoir pas cette fois plus de temps à lui consacrer.

La voiture impériale a parcouru sans escorte les rues pavées.

Toutes les sociétés ouvrières étaient échelonnées avec des drapeaux sur le passage de l'Empereur, qui a été salué partout par de vives acclamations.

La Majesté dine en ce moment à bord du yacht impérial *Aigle*. Les amiraux, les capitaines de vaisseau et les premières autorités de la ville sont invités.

L'Empereur couchera à bord de l'*Aigle*, dont le départ doit avoir lieu demain matin, à 9 heures.

Angleterre.

Londres, 4^{er} mai.

Les lettres du Pérou, du 28 mars, portent que la révolution s'est augmentée d'un appoint assez considérable formé par les départements de Puno de Cuzco et ses populeuses provinces intermédiaires. Cependant le gouvernement central ne paraît pas trop s'alarmer et il a fait preuve d'une grande énergie et d'une véritable habileté en obligeant, sans recourir à une arrestation, le deuxième vice-président de la république, général Causeco, à avouer qu'il était complice de la révolution et à chercher un asile à la légation des Etats-Unis.

Le Congrès américain a clos ses sessions le 13, sans avoir pris aucune résolution pratique.

On mande de Santo Domingo, le 8 avril, que la situation est toujours critique. Les désertions augmentent et la misère sévit de plus en plus. Aucune des questions pendantes n'a été résolue, la commission du Cibao ayant déclaré qu'on ne ferait rien tant que l'abandon ne serait pas signé. On ne s'est entendu que pour l'échange des prisonniers.

Le général La Gacilera se propose d'évacuer le pays dans le courant de mai ; il craint d'être attaqué à son départ et d'être obligé de faire usage de ses canons.

Belgique.

Bruxelles, 30 avril.

Pas de bulletin aujourd'hui sur la santé du roi au *Moniteur Belge* ni au palais.

Les motifs attribués au voyage du roi par les journaux étrangers, sont démentis ce matin par l'*Etoile*.

Bruxelles, 1^{er} mai.

Aucun bulletin n'a été publié aujourd'hui sur la santé du Roi. — Le mieux continue. Sa Majesté a assisté hier au service divin dans la Chapelle du Palais.

Italie.

Turin, 30 avril.

On lit dans l'*Italie* :

« Nous sommes informés de bonne source que les négociations purement ecclésiastiques dont M. Veggezzi est chargé, n'ont pas encore abouti et que rien, conséquemment, n'a été conclu. »

« Il est inexact que le gouvernement italien ait pris, comme plusieurs journaux étrangers l'ont affirmé, des engagements relativement aux conditions de réinstallation des évêques et aux serments d'évêques nouveaux. »

Quercy, et Philippe de Jean vivait toujours. C'était donc le cas ou jamais de prendre des forces dans un repos préalable.

Quand sonna l'Angelus, l'abbé quitta sa chambre, et, traversant le jardin de l'abbaye où les moines déjà maniaient la bêche et la pelle, il se dirigea vers la maison habitée par les religieuses de Leyme. Ces bonnes dames, dans leur demeure provisoire, pratiquant strictement la règle de leur ordre, avaient déserté leur couche à cette heure matinale. Parfaitement au courant de ce détail, l'abbé savait bien qu'il ne serait pas indiscret en se présentant chez elles à une heure généralement inconvenante pour visiter les dames du monde. Aussi, sans crainte de réveiller personne, il agita la clochette qui appelait la religieuse de service à l'exercice des fonctions de portière. La porte fut ouverte par une jeune nonne dont les joues fraîches comme des roses, se couvrirent subitement d'une couche de carmin éclatant, quand elle reconnut, dans le visiteur matinal, Monseigneur l'abbé de Figeac.

— *Pax vobis*, dit l'abbé en entrant.

— Quoi ! Monseigneur ! Vous ici de si bonne heure ! fit la religieuse.

— Vous paraissez étonnée, interdite, mon enfant, continua l'abbé en souriant, vous ne m'attendiez pas, avouez-le.

— Le fait est...

— Que je vous surprends. Eh ! bien, mon enfant, veuillez communiquer votre surprise à madame l'abbesse en l'avertissant que je voudrais l'entretenir un moment.

— Oui, Monseigneur. En attendant....

L'IMPÉRATRICE-RÉGENTE.

On lit dans le *Moniteur* :

Napoléon, etc.

Voulant donner à notre bien aimée épouse l'Impératrice des marques de la haute confiance que nous avons en Elle, attendu que nous sommes dans l'intention de nous rendre en Algérie, et qu'il est nécessaire que, pendant notre absence, les affaires de l'Etat n'éprouvent aucun retard, nous conférons, par ces présentes, à notre bien aimée épouse l'Impératrice le titre de Régente pour en exercer les fonctions, pendant notre absence, en conformité de nos instructions et de nos ordres, tel que nous les aurons fait connaître dans l'ordre général de service que nous aurons établi et qui sera transcrit sur le livre d'Etat.

Entendons qu'il soit donné connaissance à nos ministres et aux membres du conseil privé desdits ordres et instructions, et qu'en aucun cas l'Impératrice ne puisse s'écarter de leur teneur dans l'exercice des fonctions de Régente.

Voulons que l'Impératrice préside en Notre nom le conseil des ministres et le conseil privé. Toutefois, Notre intention n'est point que l'Impératrice régente puisse autoriser par sa signature la promulgation d'aucun sénatus-consulte, ni d'aucune loi d'Etat, autres que ceux qui sont actuellement pendants devant le Sénat, le Corps législatif et le Conseil d'Etat. Nous référant à cet égard au contenu des ordres et instructions mentionnés ci-dessus.

Mandons à notre ministre d'Etat de donner communication des présentes lettres patentes au Sénat, qui les fera transcrire sur ses registres et à notre garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, de les faire publier au Bulletin des lois.

Donné au palais des Tuileries, le 26 avril 1865.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le Ministre d'Etat,
E. ROUHER.

Correspondance.

Paris, 2 mai.

L'Empereur est parti samedi dernier à huit heures et demie pour son voyage d'Algérie. Le prince impérial a conduit S. M. jusqu'à la gare de

— Je reste ici, dans le jardin; tenez, assis sur le banc qui entoure ce bel acacia.

L'abbé s'assit. La jeune religieuse s'inclina, et s'empressa d'aller prévenir l'abbesse. Celle-ci ne tarda pas à venir. Après les saluts et les compliments d'usage, l'abbé Gérard demanda et obtint la permission d'emmener Ricarde avec lui. Instruite de cela, Ricarde ajusta quelque peu sa toilette du matin, rejoignit l'abbé et partit avec lui pour l'hôtel de Lenthilac.

Cet hôtel était situé vers l'orient de la ville, à peu près au bas de la colline sur laquelle s'élevaient en amphithéâtre les constructions de Figeac, dont les plus basses baignaient leurs pieds dans la petite rivière du Cellé. Un canal de dérivation, construit, pour le flottage du bois, à la fin du onzième siècle, par les soins d'un religieux plein d'intelligence et de piété, passait sous les fenêtres de l'hôtel, du côté du midi. La façade exposée au nord ouvrait sur de vastes jardins en terrasse, parfaitement disposés et entretenus. Les communs se trouvaient adossés en quelque sorte aux fortifications de la ville. C'était là, dans une cour spacieuse qu'on avait réunis les bagages et le personnel du seigneur de Lenthilac partant pour la guerre. Les bagages n'étaient pas lourds, chacun en avait pris sa part ; un mulet suffisait pour le reste.

Les chevaux harnachés piaffaient d'impatience, lorsque Déodat vint en personne ordonner à deux de ses gens de semettre en selle, et de le précéder sur la route qu'il leur désigna, leur enjoignant de rebrousse et de revenir le rejoindre, s'ils apercevaient la moindre trace d'un parti ennemi. Ces deux hommes devaient s'arrêter, le soir, à Aurillac, où Déodat les rattraperait et où l'on coucherait cette première nuit,

Lyon: S. M. l'Impératrice a accompagné l'Empereur jusqu'à Fontainebleau. S. M. ne s'est arrêté qu'une demi-journée à Lyon.

Les dépêches de Lyon rapportent l'accueil enthousiaste fait à l'Empereur par la grande cité industrielle. Il n'a pas fallu moins d'une heure à S. M. pour se rendre de la gare à l'hôtel de ville. La voiture impériale, sans escorte et au pas, pouvait à peine se frayer un passage au milieu de la population accourue de toutes parts. Vers neuf heures du soir, S. M. s'est mise au balcon de l'Hôtel-de-Ville pour saluer et remercier la foule qui stationnait sur la place de Terreaux. L'Empereur a assisté au concert donné en faveur des ouvriers sans travail; il a été, là aussi, l'objet d'une véritable ovation. S. M. dont la santé est parfaite a quitté Lyon dimanche matin pour se rendre à Marseille. L'Empereur couchera à bord de l'Aigle et s'embarquera pour Alger demain 1^{er} mai.

L'Impératrice et le prince Impérial sont installés au palais de Saint-Cloud; les ministres s'y sont rendus aujourd'hui mercredi pour le conseil hebdomadaire.

Le prince Napoléon, qui a eu avant hier un long entretien avec l'Empereur, restera à Paris, ou du moins à Meudon, pendant le voyage de S. M.

Le séjour de l'Empereur en Algérie sera d'environ trois semaines. Les fêtes lyonnaises auront lieu au retour de S. M., c'est-à-dire du 20 au 25 mai. Le voyage dans les départements de l'Ouest et du centre n'aura lieu que dans le courant de juillet, dit-on.

S. A. le prince Joachim Murat est parti le 27 se rendant à Nice pour aller porter à LL. MM. Impériales de Russie les compliments de condoléance de l'Empereur et de l'Impératrice, et assister aux funérailles du grand-duc héritier.

La cérémonie à l'église russe, a été imposante. Le Czar a béni le nouveau grand-duc héritier. La foule était immense à Nice et à Villefranche.

L'escadron russe est parti ce matin emportant les restes mortels du grand-duc.

Une messe solennelle a eu lieu aujourd'hui à l'église russe, pour l'anniversaire de la naissance du Czar.

La famille impériale de Russie a quitté Nice. Pour extrait: A. LAYROU.

Chronique locale.

DEPECHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Moniteur du 3 mai 1863.)

Loi d'intérêt local.
Décret, nommant un membre du Conseil de préfecture, des Basses-Alpes.
Décision ministérielle autorisant des marins à commander au long-cours et au cabotage.

INAUGURATION

DU NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE

L'inauguration du nouveau Palais de Justice de Cahors a eu lieu lundi 1^{er} mai, à dix heures du matin, en présence des autorités civiles et militaires et d'une affluence immense. En vue de cette solennité et par les soins de M. le Préfet, la salle des Pas-Perdus, dont les dispositions architecturales rappellent celles des temples grecs, avait été transformée en chapelle. Ainsi disposée, la salle offrait

Après avoir expédié cette mince avant-garde, Déodat rentra dans son appartement. Complètement habillé, prêt à monter à cheval, il trouvait que son oncle l'abbé se faisait attendre. Le soleil était levé; la journée promettait d'être chaude, et franchement le seigneur de Lentilhac aimait autant voyager avec le frais qu'en plein midi. Or, comme il avait ce jour-là près de quinze lieues à faire, en partant de bon matin, il pouvait s'arrêter à moitié chemin, pendant la grande chaleur; tandis qu'en retardant le moment de son départ, il se voyait forcé de changer l'heure et le lieu de la grand'hôte. Cela le contrariait. Toutefois il ne lui vint pas à l'esprit de partir sans avoir embrassé son oncle et vu Ricarde.

Enfin l'abbé et la jeune fille arrivèrent.
— Vous voilà donc prêt à partir, fit le premier, en ouvrant les bras à Déodat qui s'y précipita, non sans un commencement d'émotion, qu'il avait cru pouvoir maîtriser, mais qui le dominait malgré lui.

Les gens d'une grande sensibilité font toujours un peu les fanfarons. Hors de l'acte qui détermine leur émotion, ils se vantent de rester la paupière sèche. L'acte se produit-il? vite la larme à l'œil. C'est ainsi que Déodat avait compté rester ferme et même impassible dans ses adieux; mais son naturel l'emporta sur sa résolution. Il fallut commencer par pleurer. Je ne sais si l'abbé avait fait provision de vaillance et de fermeté, mais ce que je puis dire c'est qu'elle ne lui servit de rien, car l'oncle et le neveu ne tardèrent pas à confondre leurs pleurs et leurs sanglots.

Ricarde, à ce spectacle, ne versa pas une larme. Était-ce indifférence? Non. Cette séparation la tou-

un aspect vraiment grandiose. Près de l'autel, dressé devant la porte du Tribunal de Commerce, et autour de Mgr l'évêque de Cahors, était rangé le clergé de notre ville; et, dans l'ordre du décret des présences, se pressaient, en uniforme, tous les fonctionnaires, ayant à leur tête M. le Préfet. Venait ensuite une nombreuse réunion de Dames, en brillantes toilettes, qui avaient voulu répondre aux gracieuses invitations de M. le Président du Tribunal civil.

La messe du Saint-Esprit a été célébrée par M. Blavier, vicaire-général. Pendant l'office, la musique de la société de Ste-Cécile, a fait entendre plusieurs morceaux d'harmonie.

Après avoir béni les diverses parties de l'édifice, Monseigneur a adressé à l'assemblée un remarquable discours sur l'accord nécessaire de la Religion et de la Justice. — Prononcées d'une voix émue, et malgré un état de souffrance visible, ces paroles ont produit une profonde impression. — On a surtout remarqué le passage où, rappelant le souvenir de St. Louis, auquel ses contemporains décernèrent le nom de Grand Justicier, Monseigneur a montré quelle force la Religion pouvait donner aux interprètes de la loi et même aux législateurs.

Aussitôt après la messe, l'assemblée tout entière s'est rendue dans la grande salle de la Cour d'Assises, où M. le Préfet a fait la remise officielle du nouveau Palais à la magistrature.

— Dans une brillante allocution, M. le Préfet, rappelant l'importance des dates, symboles populaires des événements historiques, a dit que la date de la construction du nouveau Palais consacrerait parmi la nouvelle génération le souvenir du grand règne qui a transformé notre pays.

Voici les paroles de M. le Préfet :

Messieurs,

« Par délibération du 30 août 1856, le Conseil général du département du Lot, décida la construction de cet édifice; le 17 mai 1860, la première pierre en fut solennellement posée; à dater d'aujourd'hui, c'est dans ce palais que la justice sera rendue.

« Les dates, Messieurs, constatent toutes les actions que l'homme doit envier de pouvoir léguer à ses enfants comme des enseignements écrits sur une page toujours ouverte; dans l'existence des peuples, elles attestent la marche de l'esprit humain et de la civilisation.

« Chaque siècle porte un grand nom; les âges futurs salueront le nôtre avec admiration et respect. L'histoire dira que, sous le règne impérial, l'intelligence prit en France un immense essor; que l'instruction ne resta plus l'apanage de privilégiés; que jamais la religion, la justice ne furent plus vénérées; les arts, les sciences, l'agriculture plus honorés, et que le principe d'autorité, protecteur du droit de chacun, gardien ferme des droits de la société, ne fut mieux maintenu par la confiance même qu'il inspira. Elle parlera de nos aigles victorieuses, de nos phalanges plantant sur des terres lointaines la croix à côté de notre drapeau.

chait, l'attristait réellement. Mais Ricarde ne pleurait plus qu'à ses heures. L'on aurait dit que cette jeune femme laissait la souffrance irriter, par degrés, chaque point de son cœur; sous ces mille coups d'épingle le cœur saignait d'abord intérieurement; la vie semblait fuir peu-à-peu, mais le soupire, qui menaçait d'être le dernier, marquait le retour au bien-être physique, en s'échappant à travers un flot de pleurs, baume suprême à tant de blessures de l'âme. Les larmes passaient aux yeux de Ricarde au moment où elles allaient l'étouffer.

— Voyons, fit l'abbé en se dégageant, nous avons payé tribut à la faiblesse humaine; soyons forts, maintenant. Tenez, Déodat, poursuivit l'abbé en tenant Ricarde par la main, voici un enfant qui souffre, j'en suis sûr, et qui souffre depuis longtemps, ajouta-t-il tout bas à l'oreille de son neveu, eh! bien! elle nous enseigne la résignation et la fermeté.

Ricarde soupira tristement.
— Ricarde, mon enfant, permettez-moi ce nom, fit Déodat, en prenant l'autre main de la jeune fille, adieu Des devoirs impérieux m'appellent loin de vous; je vous laisse sous la protection de mon bel oncle, et dans la société de ces pieuses dames de Leyme, où la volonté de votre père, notre regrettable ami, vous fait une obligation de rester jusqu'à votre mariage.

— Seigneur, cette obligation m'est douce, répondit la jeune fille. Où trouverais-je un meilleur soutien, de meilleures et de plus saintes amies? J'attends votre retour à Figéac; fasse le ciel qu'il soit prochain.

— Priez aussi Dieu, Ricarde, priez Dieu qu'il donne la victoire au roi de France!

« L'histoire, enfin, dira que les secrets de la nature ont été dévoilés; que la matière est devenue intelligente, par la volonté de l'homme, pour le servir.

« Et, en ce moment, n'assistons-nous pas à la transformation, à la rénovation du vieux sol français? La terre mieux cultivée devient plus féconde; ses produits partout transportés sur des voies de toutes sortes, par de puissantes machines, établissent entr'eux un équilibre qui défiera désormais les disettes. Des édifices destinés au culte, à la justice, à l'instruction s'élèvent. Avec la civilisation, le bien-être pénètre jusqu'au fond de nos campagnes. Dans nos antiques cités, à côté de monuments qui font l'orgueil de l'art, s'ouvrent de vastes espaces que traversent à grands flots l'air et le soleil portant la vie au milieu de populations entières autrefois déshéritées. — La réalité a conquis le domaine de l'utopie. — Gloire au Prince dont le génie préside à toutes ces merveilles.

« Le département du Lot a voulu saluer l'ère du progrès; ses représentants, dépositaires intelligents et dévoués de sa confiance, se sont empressés d'adopter de grandes mesures d'intérêt public, et leur pensée a inscrit, au premier rang des entreprises nouvelles, la construction, au chef-lieu, d'un monument digne de devenir le sanctuaire respecté des lois. Cette pensée qui se réalise, Messieurs, consacre l'étroite union de la religion, de la justice et de l'autorité.

« Un Prélat vénéré a demandé au Créateur de dissiper les nuages qui pourraient obscurcir la vérité, de répandre partout ici la lumière. Sa prière sera exaucée et l'inspiration divine ne vous fera pas défaut.

« Délégués de l'auguste Souverain au nom duquel vous rendez la justice, magistrats dont la voix éloquente réclame la sanction de tous les droits, jurisconsultes renommés, vétérans ou adeptes de la science, vous continuerez à propager autour de vous les doctrines de l'équité et de la morale; pour conserver le respect dû à vos arrêts comme l'estime et l'affection qui vous environnent, il vous suffira de maintenir la conviction de vos principes, de rester fidèles à vos traditions.»

Les membres du Tribunal civil ont pris ensuite possession de leur siège, et l'audience solennelle a été ouverte par un discours de M. le Président Dardenne et close par un autre discours de M. de Calmels Puntis, Procureur impérial.

Nous insérerons successivement les harangues remarquables de ces deux Magistrats.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur le Préfet,

Mon premier devoir, au nom de la compagnie que j'ai l'honneur de représenter, doit être d'adresser au Conseil général mes remerciements pour l'œuvre que nous inaugurons aujourd'hui.

Grâces lui soient rendues, d'avoir, avec l'esprit élevé qui l'anime, compris que, parmi les éléments civilisateurs d'un grand peuple, la justice occupe un des premiers rangs.

Veillez être, auprès de ce corps respectable, l'organe de nos sentiments de gratitude.

Grâces soient rendues aussi, Monsieur le Préfet, au zèle éclairé dont vous nous avez donné tant de preu-

— Seigneur, je le fais tous les jours. Les Anglais ont tué mon père!

Prononcés d'une façon énergique et brève, ces derniers mots causèrent un mouvement nerveux aux trois personnages. L'oncle et le neveu se regardèrent instinctivement. Ricarde venait de se réveiller à eux sous un nouveau jour, telle que ne l'avait jamais pressentie l'abbé Géraud, le directeur de sa conscience, l'apôtre du pardon des offenses. L'abbé s'affligeait de voir dans le cœur de la jeune pénitente des sentiments si peu conformes aux maximes qu'il prêchait; tandis que ce souvenir de Ricarde, impliquant un certain fonds de haine pour les Anglais qui l'avaient rendue orpheline, allait bien aux idées de Déodat qui pardonnait difficilement aux ennemis de son pays. Ricarde reçut simultanément deux serremments de main résultant de deux sentiments opposés et souverainement contraires. Il y parut; car l'abbé quitta la main de la jeune fille, tandis que Déodat étreignait l'autre plus fortement et la portait aux lèvres.

— Adieu, mon enfant, adieu, fit Déodat.

— Beau neveu, interrompit solennellement l'abbé, il ne me reste plus qu'à vous bénir.

— Mon père, je suis à vos genoux.

Déodat se jeta aux pieds de son oncle. Le vieillard étendit les deux mains sur sa tête et, les yeux levés au ciel, il donna sa bénédiction au seigneur de Lentilhac.

— Et maintenant, dit-il, quand il eut fini, levez-vous et partez.

— Mon oncle!

— Partez, partez, le service du roi l'exige. Venez,

ves, dans la confection de cette œuvre importante, et à la bienveillance avec laquelle vous avez écouté les observations que nous avons eu à vous soumettre pour le bien du service.

Le souvenir nous en sera toujours cher, et fera confondre votre nom avec celui du jeune et habile administrateur qui eut, le premier, la pensée d'en doter la cité.

Messieurs,

Ceux d'entre vous qui ont vu creuser les fouilles, sur lesquelles est assis l'édifice que nous inaugurons aujourd'hui, ont dû voir apparaître les restes d'un monument d'un autre âge, tristes débris d'une splendeur tombée, imposée par un vainqueur habile, cherchant, en la couvrant de fleurs, à faire oublier aux vaincus la fétrissure de la conquête, et à arracher de leurs cœurs, les patriotiques aspirations de l'indépendance et de la liberté.

Calculs vains et impuissants de la politique de conquête! Ce qui doit éterniser sa grandeur fait sa perte. Un jour vient, en effet, où vainqueurs et vaincus, pour vivre de cette vie de plaisirs sensuels, qui caractérise les nations au déclin, s'effacent sans défense devant ces orages successifs, dont ces monceaux de cendres et de sang, dont des barbares nomades couvrent de nouveau le sol de la patrie vaincue.

Toutefois, une réflexion consolante saisit l'esprit méditant sur ces pages du passé.

Du fond de cette époque flétrie, deux idées se détachent, qui, après que les marbres sculptés étaient depuis longtemps condamnés à servir de moellon à quelque construction abjecte, après que, par suite de cette action incessante qui élève, et de cette réaction aussi incessante qui détruit, ce qui fut autrefois le palais d'un proconsul ou le boudoir d'une courtisane, devient un sanctuaire de la justice, étaient destinées à illuminer le monde de leur lumière radieuse. L'une, proclamant le dogme divin de l'égalité devant Dieu, et recevant, après deux mille ans, son complément irrésistible par la promulgation du dogme humain de l'égalité devant la loi; l'autre, la compilation de Justinien, pompeux inventaire de la sagesse de l'antiquité, admirable ensemble de déductions logiques, ayant pour point de départ l'utilité tempérée par l'équité, et à qui une postérité de quinze siècles réservait la dénomination de raison écrite.

Ce sont toutefois, Messieurs, de grandes et nobles choses, que les créations de l'architecture, et parmi les produits des beaux-arts, ce sont, sans contredit, ceux qui donnent l'idée la plus vaste du génie humain.

Que Raphaël, en effet, rende saisissable, par les sens et par la pensée, la pudeur souffrante de la vierge jointe aux chastes et sereines joies de la maternité qui décorent, à la fois, le front de ses doctes madones; que Rubens imprime sur ses toiles ces traits caractéristiques d'abnégation et de dévouement, de clémence et de résignation; qui rayonnent à travers les douleurs d'un supplice ignominieux, autour de la tête du Christ, mourant pour le salut du monde; que Le Flamand, qui sauva les traits de Charles Stuard, de la mutilation de l'acier, reproduise cette ressemblance, dont l'apparition inattendue arrache des exclamations si dramatiques; à la conscience de celui qui avait été son juge et le zéléateur si passionné de son supplice! Que Phidias et tous les maîtres de l'art grec, créent ces marbres, où les chairs sont vivantes, où la vérité du dessin, l'énergie de l'expression, la noblesse de la forme, se réunissent pour doter la matière de tous les attributs de la beauté périssable.

Le spectacle est grand et beau: il saisit l'esprit, le frappe d'étonnement confus et d'admiration. Toutefois ces chefs-d'œuvre réveillent dans les âmes des idées claires et positives; tandis qu'un beau monument, indépendamment qu'il rend tributaires de sa création tous les arts, produits de la pensée et de la main, n'ayant point de sens déterminé, forme un ensemble majestueux, et devant sa contemplation, l'on subit l'empire d'une rêverie sans calcul et sans but, qui mène si loin la pensée.

L'on la dit souvent: c'est presque un axiome, Messieurs, les créations de l'architecture caractérisent les époques: leur génie, leur tendance, leur physionomie, leur degré de civilisation. Elles sont des chapitres élogiques destinés à en réédifier l'histoire; non de celle qui s'écrit avec la stérilité des faits et des dates, mais de celle qui s'établit par le sentiment, la pensée, la poésie, à travers les ruines, les arts et les monuments, à qui l'on puisse appliquer l'appréciation portée par un spirituel académicien,

Ricarde, nous sommes, nous, les serviteurs de Dieu avant d'être ceux du roi!

Je laisse au lecteur le soin d'interpréter ces dernières paroles de l'abbé de Figéac.

Or, pendant que le neveu sortait de la ville avec sa suite, l'oncle regagnait l'abbaye, et Ricarde entra dans la chapelle de la Sainte Vierge, dont il a été déjà question. Vous vous rappelez que cette chapelle est construite en sous-sol, et que la voûte en est très-basse; ce qui la rend, nous le répétons, sombre, mystérieuse et parfaitement convenable aux prières et aux méditations d'un être souffrant et malheureux. Pour cette raison, Ricarde l'affectionnait d'une manière particulière: elle y allait souvent aux heures surtout où le monde, tout entier à ses affaires, oublie la maison de Dieu. Ayant gagné une place obscure et retirée dans un coin de la chapelle dont elle avait fait choix, elle se mit à genoux sur la dalle. Sa douleur était alors arrivée à ce point extrême où les larmes venaient la soulager. Aussi à peine à genoux, elle se prit à sanglotter. Ricarde se croyait seule dans la chapelle: et son étonnement fut grand lorsqu'elle entendit du bruit auprès d'elle, et vit se dessiner sur le sol, au pied d'un pilier, l'ombre agitée d'un personnage. Elle fit des efforts inouïs pour comprimer l'éclat de sa douleur; mais les larmes suivaient leur cours propice, et les sanglots continuaient malgré Ricarde. Honteuse d'être ainsi surprise dans un moment où elle se croyait seule, la jeune fille ne savait plus quelle contenance faire, lorsque le personnage dont elle avait aperçu l'ombre se détacha du pilier qui l'abritait et s'avança vers Ricarde, avec les gestes engageants d'un ami qui surprend un secret.

(La suite au prochain numéro)

sur l'une des gloires littéraires de l'époque : « C'est plus vrai que l'histoire. »

Rome primitive, alors qu'avec son sénat et ses consuls, elle gouverne son peuple par l'éloquence et l'univers par la victoire, édifie le Capitole et le forum, double caractère de la force morale et matérielle qui constitue sa grandeur.

Mais alors que le monde vaincu est à ses pieds, que les descendants des Scipion ont apporté dans une ville de marbre les airs de Corinthe et les tableaux d'Appèle, que quelques praticiens dégradés dévorent, avec des femmes avilies, les dépouilles opprimées du genre humain, le Capitole et le forum ne correspondent plus aux besoins, aux idées d'une société blasée et pourrie. La superstition payenne, le matérialisme et l'adulation élèvent des palais d'or, des colonnes triomphales des temples et des statues, aux Dieux morts et aux hommes vivants; et pour détourner l'attention d'un peuple incommodé, on bâtit des théâtres immenses, où des gladiateurs viennent échanger leur vie contre les applaudissements d'une populace en délire.

La France, alors que, pour tout droit, la force brutale domine, élève ces colosses de granit derrière lesquels des tyrans, bardés de fer, se battent entre eux et oppriment leurs manants, qui, en retour d'une dérisoire protection, ont consenti à devenir leurs choses, et à côté de la forteresse féodale, de pauvres religieux n'ayant d'autre guide que leur foi, et l'éternelle dont il a plu au Créateur de l'univers de la vivifier, bâtissent ces majestueuses basiliques, symboles des grands rois sombres et mystiques du christianisme, du fonds desquelles le prêtre interpose pour dire à tous, qu'au-dessus de la force il y a la justice; et pour prêcher le dogme de la fraternité et de l'amour.

Un beau jour apparaît : la civilisation marque une étape nouvelle. Sur les ruines de la royauté barbare et de la royauté féodale, la royauté absolue s'élève. Sous le souffle inspirateur de son chevaleresque représentant, le culte des sciences, des lettres, de la poésie et des arts renaît, ce dernier se transforme. L'autorité souveraine édifie ses demeures officielles; sur chaque pierre de ses palais, elle écrit sa royale devise et d'honneur et d'amour. Les barons féodaux abandonnent leurs tristes donjons, leurs citadelles, sans air, le froid glacial et la nudité de leurs manoirs. Une cour brillante d'artistes et de poètes, de jeunes seigneurs et de belles dames bâtit dans les sites les plus riants, ces magnifiques tableaux, symboles du plaisir, de la galanterie et de l'urbanité qui commencent et qui caractérisent cette époque qui a reçu le doux nom de la renaissance.

Et si de cette esquisse, faiblement ébauchée, et que j'abrège, d'un passé quelquefois splendide, bien souvent triste, je reporte ma pensée sur une autre postérité, sur notre postérité à nous, et que par cet effet d'imagination, je rencontre l'archéologue du jour, réédifiant avec quelques débris échappés à la poussière ce passé que nous lui aurons légué à notre tour, peut-être, sans doute même l'apercevrons-nous, constatant avec regret qu'à travers une transformation où le mouvement est haletant, le jour présent gros du lendemain, à travers un choc constant d'idées, examinées, appréciées, analysées, sans qu'aucune ait reçu sa complète fixité, le scepticisme, cette lèpre rongeuse de l'art comme de toutes les saintes croyances était inévitable, et que sa foi cessant pour un moment d'illuminer l'artiste, le siècle n'a pas eu son art, que le génie faisant place au talent, l'art a été remplacé par le métier, l'architecte par les décorateurs d'appartement, la beauté par la grâce, le goût par le luxe, la création magistrale par la fantaisie.

Mais le pieux regret donné à la sainteté de l'art pur, à l'atténuement du feu sacré, quels seront son étonnement, son émotion, et ses respects, lorsqu'à ses yeux éblouis apparaîtront :

Et la vapeur régularisée sillonnant les mers pour apporter sur tous les points du globe, les innombrables produits du monde entier;

Et la pensée, aussi rapide que la foudre, se transmettant à l'extrémité de l'univers, avec le temps indispensable à son enlèvement;

Et ce réseau de lignes ferrées, supprimant les distances, nivelant le bien-être, pour faire du globe une seule cité.

Lorsqu'à côté de ces magiques constatations, de ce qu'on appelle la civilisation matérielle, apparaîtront encore à ses yeux éblouis les constatations non moins magiques de la civilisation morale; les temples de la foi restaurés et agrandis; des temples nouveaux sortant de toute part pour suffire à son immense développement; la Charité, sa fille aînée, se déguisant sous toutes les formes, pour ouvrir des refuges monumentaux à la misère et au malheur; la Justice, cet autre culte, cette autre foi, attestée par des monuments dignes de sa grandeur; et si des hauteurs de la science qui cherche, il descend à la comparaison qui juge, avec qu'elle admiration, saluera-t-il les restes de ce passé d'où il déduira une civilisation sans exemples dans les annales du monde; d'où il déduira une nation d'hommes libres, qui, alors que celles qui l'ont devancé dirigeaient le génie, l'or et la sueur de ses enfants, à la glorification de quelques-uns, elle dirige le génie de ses artistes, les sueurs de ses enfants, vers ce qui est l'expression suprême du progrès véritable, l'amélioration du bien-être moral et matériel de tous.

C'est encore, une vérité triviale : le monument doit symboliser l'idée qui le détermine; doit en être la traduction éloquente, être marqué d'un cachet physiognomique, qui fait qu'à sa vue, l'esprit est saisi de sa distinction et de son objet.

En présence de cette constatation, une réflexion me saisit et m'afflige.

Eh quoi ! suis-je tenté de me dire, la force brutale, la matière divisée, les demeures royales, les exercices de Roscius et de Garrick, ont eu leurs monuments révélant sans lettres d'or gravées sur un fronton le palais et le théâtre; la forteresse et le temple payen; et l'idée de la justice humaine n'a pas eu son art et son artiste, révélant, aussi sans lettres d'or, alors qu'on se trouve devant un de ses sanctuaires, que l'on est devant la justice des hommes, comme lorsqu'on se trouve en présence d'une basilique, cette basilique avertit que l'on est devant la justice de Dieu.

Pourquoi ? suis-je tenté de me dire. L'imagination de l'artiste errant à travers les pages de son histoire dorée, se trouvant en présence des créations de tous les âges, les fondant toutes, par une sorte d'éclectisme, dans son creuset intellectuel, s'inspirant de l'exemple d'un siècle, ou du mélange de l'art de toutes

les époques, s'est dégagé cet art nouveau, qui a produit le palais du parlement de la capitale de la Normandie. L'un des chefs-d'œuvre de l'art monumental en France, s'élevant à la contemplation d'un sujet grand et beau; n'a-t-elle pas déduit, cet inconnu ? Enrichi son culte d'une merveille nouvelle ? N'a-t-elle pas fait jaillir la grande pensée de la justice symbolisée ?

Le sujet était grand et beau, ai-je dit.

La justice, en effet, est une croyance : elle est, après Dieu, le premier devoir, le premier besoin : Avant qu'il sorte du sein de sa mère, elle saisit l'homme social tout entier, pour ne l'abandonner qu'au delà de la tombe; par elle tous les devoirs, tous les droits sociaux sont dessinés, appréciés, tarifés. Le père abandonné par des enfants ingrats, l'époux outragé dans son lien le plus cher, de pauvres enfants délaissés, tendent leurs bras vers elle pour implorer le rappel des saintes lois de la nature méconnues. Elle a son culte, elle a ses pompes; on l'appelle la morale armée; elle a ses commandements souverains; elle a sa poésie aussi; poésie terrible, dont les éclairs sillonnent ces drames vivants, qui tiennent les populations sous la pression d'une fiévreuse attention, et dans lesquels elle exerce ce droit suprême, que la philosophie dispute à la loi, et n'accorde qu'à regret aux exigences de la nécessité.

Elle a ses hommes aussi; à cet égard suivez-moi dans le temple....

Voilà d'abord ces hommes simples, modestes, graves; leur front courbé sous le poids des affaires est profondément sillonné par la méditation des problèmes les plus graves qui puissent embarrasser la conscience humaine. Leurs travaux pénibles sont obscurs et la satisfaction d'y avoir suffi, ou d'avoir tenté tous les efforts humains pour y suffire, est la compensation à laquelle ils aspirent, pour la rémunération des labeurs de leurs jours ou des soucis de leurs nuits.

En face d'eux, voyez ces autres hommes, dont la vaste intelligence s'est approprié le domaine entier des connaissances humaines; leur parole, inspirée par le double mobile du droit méconnu et de l'innocence opprimée, émet passionnée, persuade et atteint ces sublimes hauteurs, qui en font le plus beau de tous les arts; leur fière indépendance ne connaît d'autre limite que celle de la conscience et de la loi. Leur courage, sans faiblir toute fois, s'arrête le jour où, ce que, par une sanglante ironie, on a appelé une loi, réduit l'instruction d'un procès, où cent têtes sont engagées, à un simple appel de noms; la preuve, à une preuve morale, et donne pour défenseur aux accusés des jurés dits patriotes.

De leurs rangs sont sortis, ces athlètes vigoureux dont les images décorent les plafonds de votre salle, qui, soit dans la science, les conseils du prince, les confessions des lois et les luttes de la tribune nationale, ont élevé si haut la gloire du barreau français.

Et, je le répète, de telles choses, de tels hommes étaient dignes d'un regard de l'artiste.

Toutefois, messieurs, gardez-vous de donner à ma critique une intensité qui n'est pas dans ma pensée; et alors que cette pensée n'a en vue que de constater ce que dans l'humilité de mon incompetence, j'ose appeler une lacune dans l'art, d'y rencontrer l'allusion la moindre à l'habile ingénieur qui a dirigé ces travaux.

Nous inaugurons un temple à la Justice, et le premier jugement qui y est rendu, doit du moins être juste. Son œuvre, sans doute, comme toutes les œuvres humaines n'est point parfaite; se laissant subjurer par le désir entraînant de faire jaillir de sa conception deux choses grandes et belles, des besoins d'appropriations, moins poétiques peut-être; mais tout aussi impérieux, ont pu être méconnus, et rendre difficile, par cet oubli, les nécessités du service. — Toutefois, il y a ici deux choses, grandes et belles; deux choses très grandes et très belles même, capables de fonder la réputation d'un artiste : il y a une exécution faite avec l'aptitude de la haute école dont il sort, et la conscience d'un honnête homme.

De pareilles considérations, lui méritent l'hommage que je lui adresse de ma reconnaissance.

Messieurs, une solennité judiciaire ne serait point complète, si le nom de celui qui fut parmi nous le restaurateur de la justice n'était prononcé.

La lutte est d'hier, nos pères nous l'ont appris.

Un grand corps venait de s'effondrer sous la moisissure qui le rongeat, et malgré le souffle dont, à diverses époques de notre histoire, les génies de St. Louis, de Louis XI, de L'hospital et de Daguesseau l'avaient vivifié, il tombait, subissant cette loi de l'humanité dont les institutions vont s'engloutir dans le gouffre qui les attend, alors qu'elles ont cessé de correspondre à ses besoins et à ses aspirations.

Que la poésie s'empare de ces souvenirs et les embellisse du prestige de ses fictions : elle y parviendra sans doute; car que n'embellit pas la poésie !

Quant à moi, je constate que la table était rase, le sol déblayé et le moment venu de réaliser les rêves d'une sage philosophie.

Mais pour atteindre ce noble but, il fallait une volonté, il fallait une force.

Un homme s'est trouvé, qui, après avoir vaincu, comme César, après avoir de la pointe de son épée écrit son nom et celui de ses soldats sur le plus vieux monument de l'univers, a eu cette volonté, a eu cette force.

Saisissant avec la sagacité du génie à travers des débris et des systèmes l'idée réalisable et pratique, il courbe sous le râteau de l'unité cette diversité de jurisprudence et de législations, espèce de mosaïque judiciaire, par suite de laquelle, ce qui est juste d'un côté du ruisseau est injuste de l'autre; il dote sa patrie d'un code, vaste assemblage de la sagesse de tous les peuples; pompeux monument élevé au droit... au droit, le souverain du monde; la raison humaine, raison d'autant plus respectable qu'elle est la raison consentie par tous; charte de toutes ces petites familles qui composent la grande famille qu'on appelle la patrie; charte de l'égalité, non de ce sentiment envieux qui abaisse, mais de ce sentiment généreux qui élève; charte de la propriété qui, déblayant la terre du servage, sa dernière souillure, la rend divisible, transmissible à l'infini, accessible à tous; en fait un instrument de travail moralisateur, crée ces millions de possesseurs qui, s'appuyant sur elle, sauveront l'ordre social de ces barbares du dedans dont on nous menace chaque jour; charte de l'avenir, reflet de la pensée d'un grand homme, adopté, par un autre grand homme, qui, après avoir l'un et l'autre, à cinquante ans de distance, arraché leur patrie de l'abîme, l'ont posée sur la limite de deux siècles comme l'élément civilisateur destiné à en assurer la paisible fusion.

Je le répète après bien d'autres, Uxellodunum et Pharsales ne sont aujourd'hui que des curiosités historiques, et la compilation de Justinien éclaire le monde de ses lumières.

Le mont Thabor et Marengo deviendront à leur tour des curiosités historiques et le code Napoléon conservera, après vingt siècles, son influence civilisatrice.

Monseigneur, Le 17 mai 1860, alors que nous en posons la première pierre, votre prédécesseur était venu appeler les bénédictions du ciel sur ce monument élevé à la justice des hommes.

Dans une allocution, comme son cœur paternel savait les comprendre et son langage simple les traduire, il nous ajournait à la solennité de ce jour.

Ce vœu ne devait pas être exaucé, et il devait faire la nouvelle épreuve de ce que sont les résolutions des hommes en présence des décrets de Dieu.

Du séjour des bienheureux réservé à ses vertus, qu'il accepte ce pieux souvenir d'une voix qui lui fut connue et qu'il daigna aimer.

Monseigneur, si j'aime à louer les morts, en retour, j'aime peu à louer les vivants surtout en leur présence.

Par une des rares exceptions que je vous prie de pardonner aux habitudes de ma vie, permettez-moi de vous dire que si quelque compensation a dû être donnée à nos regrets, c'est d'avoir vu son siège occupé par un homme qui, dès les premiers moments, s'est créé une place élevée dans le sein de l'épiscopat français.

Permettez-moi aussi, dans ce moment solennel, de mettre notre frère justice sous la protection de vos saintes prières.

Nous publierons le discours de M. le Procureur Impérial dans notre prochain numéro.

Depuis le 1 mai un service rural est établi de Crayssac à Catus. Par cette nouvelle disposition, due à l'initiative du maître de postes de Crayssac, les dépêches arrivant par Libos seront distribuées à Catus en même temps qu'à Cahors, c'est-à-dire, vingt-quatre heures plus tôt qu'autrefois.

Dans la séance de Mercredi dernier, 26 avril, le Corps législatif a adopté, par assis et levée, les projets de loi ayant pour objet d'autoriser des impositions ou des emprunts par divers départements. L'emprunt par la ville de Cahors y est compris.

La foire de Cahors, 2 mai, n'a pas donné lieu à de nombreuses affaires, les travaux des champs ont retenu les cultivateurs chez eux. — Il y a eu quelques ventes de bœufs de travail. Les bœufs gras pour la boucherie manquaient. — On comptait à cette foire 1215 moutons. Il s'est fait peu de transactions. Il s'est vendu quelques jeunes porcs.

Les ventes de chevaux ânes et muets ont été à peu près nulles.

On nous écrit de Castelfranc :

La mauvaise plaisanterie a parfois des conséquences fâcheuses. En voici un exemple : Six individus, venant de travailler la vigne, faisaient route ensemble quand l'un d'eux se sentit mouillé par derrière. Peu flatté de se voir pris pour une borne, B. en accusa L. — Pour éviter une dispute, C. s'avoua coupable. Mais L., ne voulant pas avoir été accusé injustement, souffleta B. qui, armé d'un hoyau, le frappa à la figure et lui fit une blessure au-dessous de l'œil droit. Depuis ce moment L. est sourd, et parle avec peine. Procès-verbal a été dressé.

Notre correspondant écrit encore :

Dimanche, vers deux heures, la population de Prayssac était attirée sur la place publique par un accident peu grave par le fait, mais dont les conséquences auraient pu être fâcheuses.

Les Sieurs G. et R., de Luzech, se sont rencontrés ce jour-là allant tous les deux à Prayssac, chacun dans sa voiture. — Voulant l'un et l'autre arriver le premier à destination, ils lancèrent leurs chevaux au galop jusqu'à la ville. Mais au moment où R. tournait la rue de l'église, la voiture de G., arrivant en sens inverse, est saisie par une des roues et brisée. G. lui-même est jeté à quelques pas par la violence du choc. Procès-verbal a été immédiatement dressé à la mairie contre les deux jouteurs.

On nous écrit de Vayrac :

Les blés de nos campagnes se montrent cette année d'une apparence pleine de promesses.

Présentement ils ont l'avantage d'être plus uniformes, plus drus, d'une verdure plus régulière, moins nuancée qu'à pareille époque l'année dernière.

La température dont nous jouissons, se prête admirablement bien à leur venue.

La pluie qui tombe par intervalles, leur fournit une suffisante humidité, tandis que d'assez longs jours d'une température sèche, permet d'extirper les mauvaises herbes.

Il faut croire qu'en face de si belles apparences les blés subiront une baisse notable. C'est ainsi qu'à la foire de Vayrac, 1 mai,

le froment s'est vendu 1 fr. de moins qu'au marché précédent.

— Le chemin qui conduit de Vayrac au bac de Mezet est bordé de terres labourables, de prés, etc. C'est sur une parcelle de ces prés qu'entoure un fossé, que se trouve une grange en chaume convertie en chaume.

Les habitants du voisinage croient y voir, pendant l'obscurité de la nuit, des revenants, des fantômes et qui peut-être, en réalité, cette grange en chaume n'est que le lieu des rendez-vous habituels de quelques amoureux.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas moins vrai que le soir de la foire de Vayrac, 17 avril dernier, un homme du voisinage revenant après l'Angelus de la foire et conduisant une paire de taureaux, passait près de la grange en chaume.

Dans la crainte de se trouver en face de quelques-uns des revenants, il aiguillonne ses taureaux et si bien que l'un d'eux renverse un homme porteur d'un sac de toile et d'un parapluie et faisant la même route.

L'homme aux taureaux relève l'homme au sac. Celui-ci, remis sur ses pieds, continue son chemin.

— Le nommé B., âgé de 60 ans, était parti le 17 avril au matin pour la foire de Vayrac disant qu'il rentrerait le soir même à la maison. Le soir venu B., ne reparut pas; le lendemain il était encore absent. Alors les parents conçurent des craintes sérieuses. On avait vu la veille B. suivre le chemin qui conduit de Vayrac au bac de Mezel. On explora en tout sens le sentier; on fouilla même la Dordogne en amont et en aval du bac, mais ce fut en vain.

Ce n'a été que neuf jours après que la triste vérité s'est fait jour. B., s'était noyé dans la Dordogne; son corps a été retrouvé vis-à-vis le bac de Mezel.

La foire tenue, le 2 avril, à Puybrun, a été fort belle, les bœufs gras s'y sont vendus de 35 à 38 fr. les 50 kil. vifs. — Les bœufs de trait de trois ans et au-dessus se sont vendus de 6 à 700 fr. la 1^{re} qualité. Les bœufs de trait de 2 ans, 4 à 500 fr. 1^{re} qualité. — Les bœufs de trait d'un an, 32 à 36 fr. les 50 kil. vifs. — Les moutons de 4 à 5 mois se vendaient de 18 à 20 fr. 1^{re} qualité. En somme il y a eu de 200 à 250 mille fr. de capitaux mis en circulation dans cette foire.

On nous écrit de Flaujac :

La visite pastorale de Mgr Peschoud a produit sur la population de Flaujac (Livernon), la plus douce impression. A la nouvelle de son approche, tous les habitants sont allés au-devant du vénérable prélat qui est aussitôt descendu de voiture pour donner à tous sa bénédiction. Sa Grandeur a été reçue à l'entrée de l'Eglise paroissiale par notre bien aimé curé M. Vours qui l'a harangué par une courte et belle allocution. Mgr a répondu par d'éloquentes et touchantes paroles, puis il s'est dirigé vers l'autel d'où il a adressé une instruction aux fidèles groupés dans l'Eglise.

Cette visite, pour avoir été courte, n'en restera pas moins longtemps dans nos mémoires.

On parle du dessein qu'aurait M. le ministre de l'Intérieur, de faire une tournée générale dans les départements.

Dans plusieurs lycées, il serait question d'organiser, une ou deux fois par an, pour les élèves les plus méritants, des excursions de huit jours, dans lesquelles on leur ferait visiter les principales villes de France, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Les chemins de fer seraient invités, pour faciliter l'exécution de ce projet excellent, à accorder des réductions de tarif.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Table with 2 columns: Date and Name/Event. Includes entries for Naissances (1 mai Noyer, Contou), Mariages (30 avril Fourastier), Décès (30 Vernet, Gramon), and other events.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS. Séance du 30 avril 1865. 8 versements dont 2 nouveaux. 958f. 8 remboursements dont 3 pour solde 4,130f 50. Pour la chronique locale, A. Layton.

Faits Divers.

LA LUNE ROUSSE

La lune rousse, si justement redoutée des jardiniers, débute sous les plus favorables auspices, et continue l'œuvre réparatrice des dernières semaines.

Taches, hâle, boutons, feux au visage.

LAIT ANTÉPHÉLIQUE.

La peau du visage, constamment exposée à des températures inégales, est particulièrement sujette à des troubles de coloration et de sécrétion qui en ternissent l'éclat ou en altèrent la pureté.

Ces deux modes d'emploi, dont le choix est indiqué par la nature des affections que l'on veut combattre, sont également efficaces, mais ils diffèrent par le caractère de leur action.

1° Employé à dose stimulante, c'est-à-dire à l'état pur ou mélangé d'eau par moitié, le Lait antéphélique détruit, dans l'espace de dix à quinze jours, le masque provenant de grossesse, le lentigo et les éphélides.

On comprendra que, pour atteindre et détruire ces macules, le cosmétique doit d'abord exercer une action érosive sur l'épiderme qui les recouvre.

2° Employé à dose bénigne, c'est-à-dire mélangé avec deux tiers ou trois quarts d'eau, le Lait antéphélique, exempt de toute action irritante, acquiert les vertus cosmétiques.

On lit dans la Gazette de France: Dans une conférence publique, faite récemment à la mairie de l'Eglise, sur l'usage et l'abus des boissons spiritueuses.

la peau, il empêche ou retarde la récidence des éphélides, — il dissipe et prévient le hâle, les efflorescences, les rougeurs, les feux, les boutons, les rugosités, etc..

Le Lait antéphélique, dont le dépôt général est à Paris, chez MM. Cancès et C°, boulevard Lait-Denis, 26, se vend à Cahors, chez M. Vinel pharmacien.

Congrès Viticole.

La production viticole en France est la plus importante après celle des céréales: c'est l'industrie nationale par excellence.

A la poursuite de ce but, le comice viticole de Maçon, sur l'initiative de son président, M. de Champvans, vient de décider qu'une exposition de tous les vins français aurait lieu à Maçon, le 1er août prochain.

On lit dans la Gazette de France: Dans une conférence publique, faite récemment à la mairie de l'Eglise, sur l'usage et l'abus des boissons spiritueuses.

« Une liqueur n'a que faire de l'antiquité, de l'origine, ni de l'éclat de la naissance, pour gagner la sympathie des hygiénistes et la confiance des consommateurs.

« Sous ce rapport la Liqueur des Moines Bénédictins de l'Abbaye de Fécamp ne nous paraît avoir rien à envier à ses émules. Elle exhale un arôme délicieux; elle dégage un bouquet délicat.

« Elle est moelleuse, ni trop chaude, ni trop sucrée. Elle excite modérément la sécrétion de la salive. Elle laisse dans la bouche un goût agréable et un sentiment de fraîcheur prolongé.

« Quant à ses effets sur la digestion, qu'il me suffise de dire que je sais des estomacs paresseux ou languissants qui se trouvent bien de son emploi.

SAISON DE PRINTEMPS.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIERE, un purgatif agréable et très efficace.

RHUMES, GRIPPE, IRRITATIONS

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFÉ DE DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris.

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI supérieur par son parfum et ses propriétés émollientes et rafraîchissantes.

Etude de M° DAMBERT, avoué à Gourdon.

Vente sur Saisie Immobilière.

Par procès-verbal de Maurice Tourniol, huissier à Gourdon, en date des 27 et 28 avril 1865. Il a été procédé à la requête d'Alphonse Frankoual, clerc d'avoué, à Gourdon, ayant M° Claude Dambert pour son avoué.

- 1° Une pièce de fonds en nature de Vigne, au Sédrieux, commune de Concorès, section E, n° 4,060;
2° Une autre pièce de fonds en Friche, au même lieu, E, 4,061;
3° Une parcelle de Vigne, au même lieu, E, 4,062;
4° Un Bois chèneâ Lesquillon, commune de Concorès, E, 4,132;
5° Une Vigne, au même lieu, E, 4,113;
6° Un Pré, à Rivalès, commune de Concorès, E, 4,152;
7° Une Friche, au Teulet, même commune;
8° Un petit lambeau de Terre ou Friche, au même lieu, E, 4,182;
9° Une Friche, à Rivalès, commune de Concorès, E, 4,185;
10° Une Friche, au même lieu, E, 4,189;
11° Un Bois, au même lieu, E, 4,190;
12° Une partie de Maison, Etable, Four, Sol et Pâtus desdits bâtiments, Cour et petite Terre attenante, au Mas Delpech, commune de Concorès, E, 4,224, 4,266;
13° Une Terre labourable, au même lieu, E, 4,227;
14° Une Vigne, au même lieu, E, 4,228;
15° Une Châtaigneraie, au même lieu, E, 4,229;
16° Une Vigne, au même lieu, E, 4,232;
17° Une Terre, dont partie en vigne, au même lieu, E, 4,233;
18° Deux Granges, Sol et Pâtus desdits bâtiments, au Mas Delpech, E, 4,234;
19° Une Friche, au Fran ou Rivalès, commune de Dégagnac, D, 4,660;
20° Une Terre, au même lieu, D, 4,661;
21° Enfin un Pré, au même lieu, D, 4,662;

La vente ou adjudication des Immeubles ci-dessus, aura lieu le 30 mai 1865, à onze heures du matin, à l'audience des criés du Tribunal de Gourdon.

Vente sur Saisie Immobilière.

Par procès-verbal de Clussan, huissier à Martel, du 17 janvier 1865, il a été procédé, à la requête de Marie Borie, veuve Issarté, cultivatrice à Lapoujade, commune de St-Denis, agissant en qualité de tutrice légale.

- 1° Une Terre ou Vigne ruinée, Friche ou Bois, portée à la matrice cadastrale de la commune de Martel, section B, nos 72, 78, 79 et 80;
2° Un Bois chêne, même matrice, B, 67;
3° Un Immeuble autre fois bois, aujourd'hui défriché, B, 29;
4° Enfin une pièce de fonds, en nature de Vigne, Friche et Terre, B, 188 et 189;

L'adjudication de ces immeubles aura lieu en trois lots, le 30 mai prochain, à 11 heures du matin, à l'audience des criés du Tribunal de Gourdon.

Mise à prix du 1er lot.....500 fr.
du 2e lot.....40 fr.
du 3e lot.....60 fr.

(Extrait du Gourdonnais, du 27 avril 1865.)

Etude de M° Marroncle, huissier à Lacapelle Marival.

AVIS.

Le dimanche 7 mai 1865, à onze heures du matin, il sera procédé sur la place publique de Thémines, à la vente aux enchères des effets mobiliers et marchandises dépendants de la faillite du sieur François Vanel.

Les objets à vendre consistent en: Lits, chaises, pendule, batterie de cuisine; — Marchandises, rubans, tulles, blondes, velours, cotons, etc.; — Bonbonnerie assortie, etc., etc. — Le prix devra être payé comptant.

Etude de M° FOURGOUS, avoué à Figeac.

Vente d'Immeubles sur licitation.

A la requête de la dame Thérèse Monteil, veuve du sieur Jean-Baptiste Vialard, demeurant et domiciliée à Cardailiac, il sera procédé, en l'étude de M° Vaissic, notaire, à Lacapelle-Marival, le dimanche vingt-un mai 1865, à deux heures du soir, à la vente aux enchères sur licitation et en trois lots, des immeubles ci-après désignés, savoir:

- Le premier lot est composé d'une pièce située à Lesparrot, aujourd'hui en nature de pré, contenant 27 ares, 20 centiares. — Mise à prix, 4,600 fr.
Le deuxième lot est composé d'un bois, contenant 3 hectares 37 ares. — Mise à prix, 3,000 fr.
Le troisième lot comprend la contenance de un hectare à prendre sur une terre située à Laserre. — Mise à prix, 4,000 fr.

Les immeubles dont la désignation précède sont tous situés sur la commune de Cardailiac canton de Lacapelle-Marival. Ils dépendent des successions dudit sieur Jean-Baptiste Vialard, du sieur Victor Vialard fils, et de ladite dame Victorine Vialard.

MÊME ETUDE.

Vente de biens de Mineurs.

A la requête de la dame Jeanne Marbot, veuve de Pierre dit François Andrieu, domiciliée à Cornac, et demeurant en ce moment à Paybrun, tutrice légale d'Esther et d'Elida Andrieu, ses deux filles mineures, à la requête aussi de la dame Marie-Jeanne dite Maria Molinié, veuve de Joseph Andrieu, demeurant et domiciliée à Biars, tutrice légale de Marie-Louise Andrieu, sa fille mineure, il sera procédé le 25 mai 1865, à neuf heures du matin, dans la salle de la mairie de Cornac, située au chef-lieu de ladite commune, devant M° Trassy notaire à Bretenoux, à la vente aux enchères et en cinq lots des immeubles ci-après désignés, savoir:

Le premier lot est composé d'un héritage en nature de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terre, jardin, cour et vigne, le tout formant enclos, d'une superficie totale de 42 ares 71 centiares. — Mise à prix de ce lot, 9,000 fr.

Le deuxième lot est composé d'une friche et un bois contigu, contenant environ 19 ares 20 centiares. Mise à prix, 400 fr.

Le troisième lot est composé d'une vigne, contenant environ 17 ares 60 centiares. — Mise à prix 4,200 fr.

Le quatrième lot est composé d'un pré et d'une terre, contenant environ 71 ares 60 centiares. Mise à prix, 4,500 fr.

Le cinquième et dernier lot est composé d'une vigne et d'une terre, contenant environ un hectare 43 ares 60 centiares. — Mise à prix, 4,900 fr.

Les immeubles dont la désignation précède dépendent de la succession bénéficiaire dudit Pierre dit François Andrieu.

Extrait de l'Echo du Quercy, du 30 avril 1865.

BULLETTIN FINANCIER.

Table with columns: BOURSE DE PARIS, 1 mai 1865, au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Includes entries for 3 p. % emprunt de 1864 and 4 1/2 pour 100.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

Labonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant.

BAUME SABATIÉ ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

L'efficacité de ce spécifique reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques Névralgies, la sciatique et toutes sortes de douleurs.

On garantit à forfait la guérison des malades perclus. Voir M. Sabatié pendant son séjour à Cahors, rue de la préfecture, ancienne maison Laperque, où il vient établir la réputation et le dépôt de son baume, connu par ses cures extraordinaires obtenues dans les villes de Toulouse, Carcassonne, Perpignan, Montpellier, Nîmes, Rodez, Montauban, etc., etc.

Ce spécifique est donné gratuitement aux indigents.

LEPETIT J^{de}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES CRISTAUX COMESTIBLES PORCELAINES

LAMPES ET HUILE

PETROLE

Rasoir double cimenté

Prix: 8 fr. la paire. Chez BAYLES, J^{de}, rue de la Liberté, A Cahors.



POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON

de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc.



POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières.

Advertisement for Pâte de Georges Bonbon Pectoral, featuring a circular logo with 'PÂTE DE GEORGES BONBON PECTORAL' and 'à la Régisse'.

L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 4 vol. in-8° de 432 pages, orné de figures, 2e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

Joli MAGASIN à louer

Situé sur les Boulevards, Galerie Audouy. — Maison Bourges.

Ce Magasin conviendrait parfaitement à un Bijoutier, Chapelier, Pâtissier, M^d de nouveautés, Modiste, Tapissier, Mercier, Epicier, Bureau, et même, à la rigueur, à un Coiffeur.

Bail à volonté. — Facilité pour le paiement. S'adresser, pour la location, à M. Bourges, libraire, ou à M. Rozières, coiffeur.

LIBRAIRIE J.-U. CALMETTE, A CAHORS

TOUTES LES NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.

- CATÉCHISME D'ÉCONOMIE POLITIQUE, par MESNIL-MARIGNY, — 1 vol. in-12, de 400 pages. 3 fr. 50.
L'ANNÉE AGRICOLE, par HEUZE, — in-12. 3 fr. 50.
LES PLANTES FERTILISANTES, par le même, — in-8°. 9 fr.
LES PLANTES FOURAGÈRES, par le même, — in-8°. 9 fr.
LES PLANTES INDUSTRIELLES, — 4 vol. in-8° 9 fr.
LES PLANTES INDUSTRIELLES, — 2 vol. in-8°. 9 fr.
LES ASSOLEMENTS ET SYSTEME DE CULTURE, 4 vol. in-8°. 9 fr.
PRÉCIS DE SUBSTANCES ALIMENTAIRES, par A. PAYEN, 4 vol. in-8°. 9 fr.
PRÉCIS D'AGRICULTURE THÉOLOGIQUE ET PRATIQUE, par A. PAYEN et A. RICHARD, — 2 vol. in-8°. 8 fr. 50.
DICTIONNAIRE DE LA VIE PRATIQUE A LA CAMPAGNE ET A LA VILLE, — 4 vol. grand in-8° relié, 21 fr.
LE BON JARDINIER, pour 1865. 7 fr.
LE BON FERMIER, par BARRAL, — 4 vol. 7 fr.
LE CALENDRIER DU CULTIVATEUR, par M. DOMBASLE, — 4 vol. 41. 25.
CULTURE DE LA VIGNE ET VINIFICATION, par GUYOT, 3 fr. 50.
CUISSINIÈRE DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE, — 4 vol. 3 fr.
Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU,